

SOMMAIRE

Editorial 1-2

Dialogue
social européen 3

Nos membres 4

EDITORIAL

Rencontre de la CEC avec M. Lázsló Andor, Commissaire pour l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion

La Commission européenne présente son Programme de travail 2011 à un moment particulièrement décisif pour l'Union européenne. On observe des signes évidents de reprise économique après la crise la plus grave de ces dernières décennies, néanmoins cette reprise n'est pas encore définitivement ancrée. Pour cette raison, les nouvelles initiatives que

collaboration fructueuse basée sur un dialogue social efficace et un véritable échange d'expériences entre parties prenantes.

Le Commissaire Andor a annoncé au début de cette année: « Lutter contre les conséquences économiques et sociales de la crise doit être la priorité absolue de l'Europe. Nous devons trouver une



GEORGES LIAROKAPIS, LÁZSLÓ ANDOR ET LUDGER RAMME

la Commission propose de lancer en 2011 mettent l'accent sur l'accélération de la reprise.

Avec Ludger Ramme, Secrétaire général de la CEC, j'ai rencontré ce 8 février M. Lázsló Andor, Commissaire européen pour l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion. C'était l'occasion de lui exposer notre vision vers une meilleure compréhension des besoins des managers et notre souhait d'entretenir une

façon équilibrée pour sortir des difficultés actuelles et aider les gens à retrouver un travail. Ceci ne doit pas devenir la décennie perdue ».

Au cours de notre échange, M. Andor a exprimé sa conviction qu'un dialogue social fort est essentiel pour l'Europe. En tant que Commissaire pour l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion, il dédie lui-même de son temps pour écouter ce que les différentes organisations

”Attentif aux propositions innovantes, M. Andor est à l’écoute du point de vue des managers européens dans le dialogue social.”

représentatives des travailleurs ont à dire et était intéressé d’avoir un aperçu de l’avis des managers européens.

La CEC a une bonne visibilité des réalités auxquelles les managers sont confrontés en entreprise. Alors que la crise économique et financière arrive à son terme, les entreprises ont de plus en plus de besoins en personnes hautement qualifiées. Le marché du travail européen actuel ouvre davantage d’opportunités aux managers qu’aux autres travailleurs.

Toutefois, ainsi que l’a souligné la Commission européenne dans le rapport conjoint sur l’emploi dans son examen annuel de la croissance, une inadéquation entre l’offre et la demande - mesurée par l’augmentation à la fois du taux de chômage et du taux d’emplois va-

cants - se fait sentir. Alors que dans certains Etats membres de l’UE,



GEORGES LIAROKAPIS / PRÉSIDENT

comme la France, des personnes qualifiées restent sans emploi, dans d’autres pays, comme l’Allemagne il n’y a pas assez de personnes qualifiées disponibles.

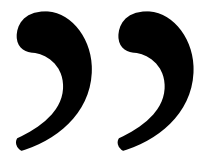
La CEC est convaincue qu’elle peut contribuer à une meilleure compréhension des tendances du marché du travail, à travers

l’expérience de ses membres. A cet effet, le réseau de la Commission européenne pour la mobilité professionnelle, EURES pourrait être développé pour mieux cibler les profils hautement qualifiés et universitaires.

Le Commissaire Andor a montré son enthousiasme à recevoir des propositions innovantes et sa volonté de collaborer avec la CEC. L’une des initiatives phares de la stratégie Europe 2020 que son cabinet suit de près concerne la compétitivité industrielle et s’intitule: «Une politique industrielle à l’ère de la mondialisation ». Dans cette perspective, il est à l’écoute de l’avis que la CEC transmettra dans le cadre de l’analyse d’impact de la Commission européenne sur le réexamen des lignes directrices concernant les aides au sauvetage et à la restructuration des institutions financières et des entreprises en difficulté.

Je partage le vœux du Commissaire que cet échange sera le début d’une collaboration fructueuse.

Georges
Liarokapis,
Président CEC



Révision de la Directive européenne sur le temps de travail



Les formules de temps de travail ont évolué au cours des vingt dernières années sous l'influence des évolutions technologiques, de la mondialisation, des restructurations et de la réorganisation du travail, du poids grandissant des services, de la diversité de la main-d'œuvre et l'individualisation des modes de vie et des attitudes à l'égard des carrières.

La Directive sur le temps de travail est une pierre angulaire de l'Europe sociale. Elle garantit une protection minimale à tous les travailleurs contre une durée du travail excessive et la négligence des périodes de repos. Plusieurs tentatives de révision de la législation européenne sur le temps de travail ont été entreprises au cours des dernières années, mais ces initiatives ont conduit à une impasse en avril 2009.

Compte-tenu des grands changements dans le monde du travail depuis que la Directive sur le temps de travail a été rédigée en 2003, la Commission européenne a adopté le 24 mars 2010 une communication intitulée « Révision de la directive sur le temps de travail », visant à recueillir l'avis des partenaires sociaux au niveau européen.

Dans la première phase de consultation, la Commission souhaitait connaître l'avis des partenaires sociaux sur la nécessité de lancer une initiative au niveau européen pour réviser la Directive sur le temps de travail et sur l'étendue possible d'une telle initiative.

En ce qui concerne la première phase de consultation, la CEC a présenté deux demandes à la Commission concernant l'exclusion des managers du champ d'application de la Directive et la flexibilité du temps de travail des managers. Les managers ont pour spécificité que leur travail est soumis à des objectifs et qu'il peut difficilement être mesuré en unités de temps. Par conséquent, la CEC a demandé que les managers ne soient pas soumis à des règles strictes en terme de présence physique sur le lieu de travail.

Dans le cadre de son examen de la Directive européenne sur le temps de travail, la Commission a lancé le 21 décembre 2010, la deuxième phase de consultation des représentants des travailleurs et des employeurs au niveau européen. Elle a également présenté un rapport détaillé sur l'application juridique de la Directive sur le temps de travail dans les États membres. La nouvelle consultation sollicite l'avis

des partenaires sociaux sur les options détaillées pour la révision des règles européennes sur le temps de travail couvrant des problématiques telles que :

- les périodes d'astreinte ;
- la définition de périodes de repos minimales ;
- la lutte contre la durée excessive du travail ;
- un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale ;
- clarifier les domaines où la loi semble peu claire.

L'avis de la CEC pour cette deuxième phase de consultation est en préparation.

A CET ÉGARD, LA CEC DÉFEND :

- l'application de règles communautaires contraignantes en matière de périodes de repos journalier et hebdomadaire ;
- une définition de la période de repos excluant les périodes d'astreinte ;
- une souplesse d'organisation des entreprises à travers le réaménagement des horaires de travail en fonction du cycle de vie des activités, tout en préservant les conditions de travail des salariés ;
- la prise en compte des aspirations individuelles pour une organisation plus souple ne doit pas exclure les gens du marché du travail (cas des temps partiel subis, ou de l'exclusion des femmes du marché du travail en raison d'un manque de structures de garderie pour enfants) ;
- la réconciliation non seulement du travail avec la vie familiale, mais aussi avec les activités de représentation telles que le syndicalisme, ou l'associatif pour les managers ;
- suppression de l'option de retrait ("opt out") à long terme.

4ème CEO Summit, Hellenic Management Association, Athènes – Grèce

Les managers d'aujourd'hui se sont réunis pour la quatrième fois en décembre dernier à Athènes, en Grèce, pour discuter de l'essence de leur activité : le management. Le 4ème CEO Summit, organisé par l'organisation grecque membre de la CEC, HMA s'est déroulé alors que des nuages menaçants couvraient l'économie grecque et ses dynamiques sociales. Néanmoins, des conclusions assez optimistes émergent de cette conférence.

Pour beaucoup d'intervenants, dans les moments historiques de dépression nationale, c'est le pessimisme qui pousse les forces sociales et économiques à trouver des points de référence et le courage de supporter et d'espérer. Il est évident que la situation économique actuelle constitue pour la Grèce, de l'après-guerre, le point le plus critique au niveau social, politique et culturel. Il n'est désormais plus possible de prédire l'avenir et les règles à suivre demeurent inconnues.

Dans son discours de bienvenue, M. Konstantinos Lambrinopoulos, Président du Conseil d'administration de HMA, a souligné que la simplification, la transparence, et la responsabilité s'imposent pour toutes les décisions qui devront désormais être prises. Afin d'obtenir des résultats rapides, l'approbation de tous les partis politiques et de la société civile est requise. Jusqu'à maintenant, le peuple grec a montré une maturité assez inattendue. D'une façon générale, le



milieu politique du pays a également consenti à de nouvelles réglementations législatives pour mettre en œuvre les changements nécessaires.

Des intervenants étrangers de haut niveau et des cadres supérieurs de l'économie grecque ont pris la parole : M. Plutarchos Sakellaris, vice président de la Banque Européenne d'Investissement, M. Georges Liarokapis, Président de la CEC European

Managers, Prof. Yannis Stournaras, Directeur général de la Fondation pour la recherche économique et industrielle, M. Nikos Chatzinikolaou, journaliste et éditeur, M. Apostolos Tamvakakis, Président de la Banque Nationale grecque, M. Spyros Desyllas, Président et PDG d'Unilever Hellas, M. Ioannis Artinos, Président de VIVARTIA et M. Dimitris Tsoukalas, Maire d'Anavra en Magnésie.

Election d'une nouvelle équipe dirigeante à la FECEC – Fédération bancaire

La FECEC a tenu son Assemblée Générale tri-annuelle le 26 novembre 2010 à Naples. A l'occasion de cette assemblée, une nouvelle équipe dirigeante a été élue. Elle comprend comme Président, Jean-Marc Gueguen (France), comme Secrétaire général, Marco Boltri (Italie), comme Secrétaire général adjoint, Pier Paolo Pancaldi (Italie) et comme Trésorier et représentant européen, Michel Baudoux (Belgique).

L'Assemblée générale a exprimé une grande inquiétude à l'égard de la crise des marchés financiers qui menace la zone Euro. Les cadres de la FECEC sont profondément choqués par la désinvolture des autorités des pays comme la Grèce, l'Irlande et le Portugal. Elles ont certes modernisé

les infrastructures de leurs pays en les couvrant d'autoroutes et d'éoliennes mais semblent avoir totalement négligé la création de richesses durables et renouvelables.



JEAN-MARC GUEGUEN / PRÉSIDENT